



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-32

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TOUR D'AGRES À SAINT LOUP

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATIO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

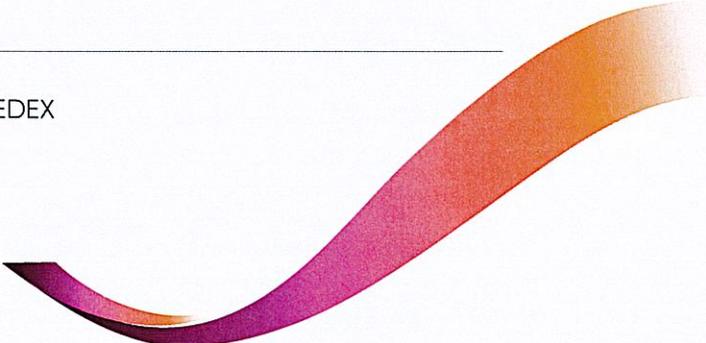
Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC1-1-2-32

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TOUR D'AGRES À SAINT LOUP

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Elle concerne les travaux d'aménagement de la Tour d'Agres à Saint Loup, dont la date de remise des offres était fixée au 07 février 2024 à 12h00.

Le marché est décomposé en 7 lots, à savoir :

- lot 1 : Fondation / Maçonnerie / Pierre de taille
- lot 2 : Charpente bois
- lot 3 : Menuiseries bois
- lot 4 : Serrurerie / étanchéité
- lot 5 : Mécanisme
- lot 6 : Peinture
- lot 7 : Electricité / Plomberie

La Commission des Plis s'est tenue le 28 mars 2024 pour le jugement des offres.

LOT 1 : FONDATION / MAÇONNERIE / PIERRE DE TAILLE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ENTREPRISE LAFAYE	82110 MONTAGUDET
SASU SGRP	32700 LECTOURE
SAS VICENTINI RESTAURATION	47310 LAPLUME
PONS BÂTIMENT	82100 - CASTELSARRASIN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique (délais, moyens humains, moyens techniques,...)	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS VICENTINI RESTAURATION est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 89 257,50 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	SAS VICENTINI RESTAURATION	89 606,75 €
2	SARL ENTREPRISE LAFAYE	106 610,00 €
3	SASU SGRP	124 478,59 €
4	PONS BÂTIMENT	165 826,38 €

LOT 2 : CHARPENTE BOIS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ECO & AVENIR BOIS	31390 CARBONNE
PONS BATIMENT	82100 CASTELSARRASIN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique (délais, moyens humains, moyens techniques,...)	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat ECO & AVENIR BOIS est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 44 407,50 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	ECO & AVENIR BOIS	47 358,50 €
2	PONS BATIMENT	70 525,00 €

LOT 3 : MENUISERIES BOIS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EURL LESTIEUX	47220 ASTAFFORT
EBENISTERIE DE LA GRAVE	82210 SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO	82200 MOISSAC
SARL ATELIER ART ET BOIS	82200 MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique (délais, moyens humains, moyens techniques,...)	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat EURL LESTIEUX est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 11 950,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	EURL LESTIEUX	11 820,00 €
2	EBENISTERIE DE LA GRAVE	13 490,00 €
3	SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO	13 818,75 €
4	SARL ATELIER ART ET BOIS	14 276,00 €

LOT 4 : SERRURERIE / ÉTANCHÉITÉ

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
CONSTRUCTION SAINT ELOI	31770 COLOMIERS
SOCOMETAL SARL	12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
M&G FIEGEN	32310 VALENCE SUR BAÏSE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique (délais, moyens humains, moyens techniques,...)	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat M&G FIEGEN est la mieux-disante. L'estimation paraissait largement sous-estimée et l'offre retenue présente bien toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 30 885,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	M&G FIEGEN	50 340,00 €
2	SOCOMETAL SARL	79 540,00 €
3	CONSTRUCTION SAINT ELOI	67 647,53 €

LOT 5 : MECANISME

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ATELIER ART ET BOIS	82200 MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique (délais, moyens humains, moyens techniques,...)	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL ATELIER ART ET BOIS est anormalement haute au regard de l'estimation initiale ; en effet celle-ci est presque trois fois supérieure à l'estimation. Par ailleurs aucun détail de calcul n'a été apporté pour justifier ce coût global. De plus, l'offre de la SARL ATELIER ART ET BOIS est la seule offre qui a été remise pour ce lot, ce qui constitue une concurrence trop faible pour ce lot assez spécifique.

Aussi, sur le fondement de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique la procédure de passation est déclarée sans suite pour motif de bonne gestion des deniers publics et à cause d'une concurrence jugée trop faible. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire de déclarer la consultation sans suite :

Estimation : 26 350,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
SANS SUITE	SARL ART ET BOIS	80 968,00 €

LOT 6 : PEINTURE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL BAYLET BERNARD	47240 LAFOX
DALIAS PEINTURE	82360 LAMAGISTÈRE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique (délais, moyens humains, moyens techniques,...)	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat DALIAS PEINTURE est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 5 960,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	DALIAS PEINTURE	4 665,00 €
2	SARL BAYLET BERNARD	9 465,00 €

LOT 7 : ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
FURLAN ELECTRICITÉ	82400 VALENCE D'AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique (délais, moyens humains, moyens techniques,...)	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat FURLAN ELECTRICITÉ est techniquement satisfaisante mais est supérieure à l'estimation. En effet, le poste « Production autonome électricité photovoltaïque » a été largement sous-estimé dans l'estimation du montant. Cependant, l'offre présente bien les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 7 025,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	FURLAN ELECTRICITÉ	18 402,00 €

Le Président propose :

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat SAS VICENTINI RESTAURATION pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat ECO & AVENIR BOIS pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat EURL LESTIEUX pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat M&G FIEGEN pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 5, de déclarer la consultation sans suite pour cause d'offre inacceptable ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat FURLAN ELECTRICITÉ pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat SAS VICENTINI RESTAURATION pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat ECO & AVENIR BOIS pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat EURL LESTIEUX pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat M&G FIEGEN pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 5, de déclarer la consultation sans suite pour cause d'offre inacceptable ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat FURLAN ELECTRICITÉ pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar

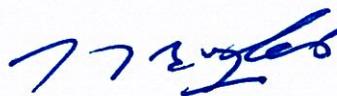
Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Olivier RENAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

29 AVR. 2024